

AGENDA

■ Lundi 11 avril 2005

10h30 Comité de Direction

■ Mardi 12 avril 2005

8h30 Chefs de service

■ Mercredi 13 avril 2005

17h30 Séminaire sur le pilotage pédagogique (3). Le pilotage pédagogique dans le premier degré.
Site IU FM St-Agne, salle de recherche B

■ Vendredi 20 mai 2005

9h Conseil Scientifique et Pédagogique

■ Vendredi 24 juin 2005

9h15 Conseil d'Administration



n°131 - du 1^{er} au 8 avril 2005

Bulletin d'informations de l'IUFM Midi-Pyrénées

A LA UNE

Créatif 2005

CREATIF en lycée professionnel.

Manifestation et exposition, le 13 avril 2005. Une exposition pour découvrir la culture scientifique et technique en lycée professionnel. Pour la quatrième année consécutive, le CRDP de Midi-Pyrénées –organisateur de l'événement avec la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) du rectorat – propose aux élèves et aux enseignants de l'académie de participer à Créatif 2005, le 13 avril 2005, au lycée professionnel Charles de Gaulle à Muret.

Découvrir les travaux les plus innovants d'élèves, manipuler objets et prototypes, échanger avec les équipes impliquées dans les projets, se livrer à des animations : tels sont les temps forts d'une manifestation dédiée cette année à la culture scientifique et technique en lycée professionnel.

Résultat d'un appel à projets académique, 14 travaux réalisés par des élèves de lycée professionnel ont été sélectionnés pour leur caractère novateur et la qualité de la démarche.

De 10h30 à 16h, sans interruption, seront ainsi notamment exposés au lycée Charles de Gaulle : une voiture de rallye dont la décoration a été confiée aux élèves en Arts appliqués, un traîneau pour chiens avec adaptation aux personnes handicapées, occasion d'un partenariat avec Handisport et d'une découverte des différences deux véhicules de compétition participant au challenge Eco-Shell une table d'écriture et un siège réalisés en marquetterie, vendus ultérieurement aux enchères au profit d'une association caritative, et bien d'autres projets encore...



L'inauguration aura lieu à 11h30, en présence de Christian Merlin, Recteur de l'académie de Toulouse. Manifestation culturelle proposée depuis 2002, Créatif entend valoriser les pratiques innovantes des élèves de Midi-Pyrénées dans le domaine des Arts et de la Culture.



Les emplois à la rentrée 2005

Suite à la réduction d'emplois de professeurs associés mis à disposition par le rectorat, une réunion de l'équipe de direction avec les chargés de missions de sites départementaux, les responsables de département disciplinaires, et les coordonnateurs de filières a eu lieu mardi 29 mars 2005 pour examiner les solutions à apporter.

Les documents présentés qui ont servi de base aux décisions suivantes sont disponibles sur le site web de l'établissement :

- ☞ Réduction de la formation continue des formateurs (FF) de 20 000 euros.
- ☞ Diminution des innovations pédagogiques de 20 000 euros.

Les coordonnateurs et les conseils d'UP établiront la liste des associés pour la rentrée 2005 le :

- ◆ mercredi 30 mars à 17h30 pour l'UP ST
- ◆ jeudi 31 mars à 8 h pour l'UP SHS

De plus, un groupe de travail composé par trois enseignants de chaque UP se retrouvera avec l'équipe de direction le 1^{er} avril à 10h pour analyser les charges et les effectifs à la rentrée 2005.



Une langue unique pour l'Europe

La Commission européenne a finalement tranché : après la monnaie unique, l'Union européenne va se doter d'une langue unique, a savoir... le français.

Trois langues étaient en compétition: le français (parlé par le plus grand nombre de pays de l'Union), l'allemand (parlé par le plus grand nombre d'habitants de l'Union) et l'anglais (langue internationale par excellence).

L'anglais a vite été éliminé. pour deux raisons : l'anglais aurait été le cheval de Troie économique des Etats-Unis et les britanniques ont vu leur influence limitée au profit du couple franco-allemand en raison de leur légendaire réticence à s'impliquer dans la construction européenne.

Le choix a fait l'objet d'un compromis, les allemands ayant obtenu que l'orthographe du français, particulièrement délicate à maîtriser, soit réformée, dans le cadre d'un plan à cinq ans afin d'aboutir à l'euro français.

1. La première année, tous les accents seront supprimés et les sons actuellement distribués entre "s", "z", "c", "k" et "q" seront repartis entre "z" et "k", ce qui permettra de supprimer beaucoup de la confusion actuelle.

2. La deuxième année, on remplacera le "ph" par "f" ce qui aura pour effet de raccourcir un mot comme "fotograf" de quelque vingt pour cent.

3. La troisième année, des modifications plus drastiques seront possibles, notamment ne plus redoubler les lettres qui l'étaient : tous ont aussi admis le principe de la suppression des "e" muets, pour éliminer la confusion, en effet, tous ont aussi admis le principe de la suppression de la lettre muette.

4. La quatrième année, les gens seront devenus réceptifs à des changements majeurs, tel que remplacer "g" par "ch", par "j", par "k", selon les cas, ce qui simplifiera d'abord l'écriture de tous.

5. Durant la cinquième année, le "b" sera remplacé par le "p" et le "v" sera lui aussi abandonné, au profit du "f". Enfin, on gagnera ainsi plusieurs touches sur le clavier.

Un jour ce plan de zéro à l'achèvement, l'orthographe sera définitive, et le français pourra être compris et communiqué, Le référentiel de l'Unité culturelle de l'Europe sera définitive réalité !

Guillaume DYSLEYK

▲ CONGÉS DE PÂQUES

☞ Le site Rangueil sera fermé du 25 avril au 1^{er} mai 2005.

☞ Le site av. de Muret sera fermé du 18 avril au 22 avril.

▲ FERMETURE ESTIVALE

☞ Site St Agne : 13/07 au 16/08.

☞ Sites av. de Muret et Rangueil : 13/07 au 22/08.

▲ OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Le site Rangueil sera ouvert samedi aux dates suivantes :

2 avril, de 7h30 à 18h

9 avril, de 10h à 18h

4 juin,

Si vous désirez réserver des salles, merci de contacter dès que possible rahanian.nagheli@toulouse.iufm.fr au poste 21.54.

▲ RECHERCHE COLLABORATIVE

Trois projets pourront être soutenus en 2005. Le cahier des charges est en ligne sur la page personnalisée "enseignant" à l'adresse :

http://ent.toulouse.iufm.fr/jsp/fiche_article.jsp?STNAV=&RUBNAV=&CODE=1110462581800&LANGUE=0

Les dossiers sont à adresser à A. TERRISSE pour le 2 mai 2005. Ils seront examinés au CSP du 20 mai 2005.

En ligne

▲ LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMME POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE. Les points clés :

<http://www.loi.ecole.gouv.fr/documents/uploaded/pointsclsefevrier.pdf>

▲ LOLF

Lexique expliquant les principaux termes de la réforme.

http://www.amue.fr/telecharger/actu/LOLF_lexique_livret.pdf

▲ NOTES DEP

• Les sciences et techniques des activités physiques et sportives 05.13 (avril)

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni/ni2005/ni0513.pdf>

• Prévisions nationales d'effectifs

d'élèves du second degré pour les rentrées 2005 et 2006 05.12 (avril).
<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni/ni2005/ni0512.pdf>

L'évaluation et la notation des IATOS

Le Comité Technique Paritaire Ministériel de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur a adopté, les 29 et 31 mars, les projets de décrets et d'arrêtés modifiant les procédures d'évaluation et de notation des personnels IATOS.

Le projet de décret s'applique aux personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, sociaux et de santé, aux personnels des bibliothèques et des musées, ainsi qu'aux personnels appartenant à des corps d'administration centrale.

Trois "phases" sont prévues pour l'application des procédures d'évaluation-notation.

1. L'évaluation ne sera pas un préalable à la notation pour la période 2004-2005.

2. "Un dispositif original d'attribution de réductions d'ancienneté est prévu au terme de l'année scolaire et universitaire 2005-2006" pour "amorcer une transition vers un régime de notation et d'évaluation bisannuel".

3. A compter du 1^{er} septembre 2006, "l'évaluation et la notation s'effectueront selon un rythme bisannuel, les réductions d'ancienneté prenant effet annuellement".

"Les réductions d'ancienneté attribuées au titre de chaque période de deux années prendront effet le 1^{er} septembre des deux années suivant ladite période pour les corps des services déconcentrés et chaque 1^{er} janvier pour les corps des services centraux selon les modalités suivantes : 20% de l'effectif bénéficiant de la progression de note maximale et se verront attribuer 6 mois de réductions d'ancienneté à raison de 3 mois par an ; les mois restants seront répartis entre les agents bénéficiant des plus fortes progressions, à raison d'un mois ou de deux mois, selon l'échéancier de deux années susmentionné et dans le respect du nombre total de mois à répartir selon le calcul fixé par le décret du 29 avril 2002."

A partir de la période couvrant les années scolaires 2006-2008, le rythme bisannuel de l'évaluation et de la notation sera définitivement adopté. Un arrêté précisera les modalités d'harmonisation préalable de la notation.

En ce qui concerne l'évaluation des personnels ITARF, pendant une période transitoire (2004-2005 et 2005-2006), un dispositif dérogatoire qui ne prévoit pas de notation sera mis en place. Cette période sera en effet mise à profit pour tirer les conséquences des modalités de gestion comparées des ITARF de l'enseignement supérieur et des personnels homologues des établissements de recherche, les ITA, qui exercent souvent leurs fonctions dans les mêmes unités de recherche. Pour les ITA, "seule l'appréciation de la valeur professionnelle et l'évaluation servent de base aux procédures d'avancement" et "la pratique de l'évaluation individuelle doit devenir déterminante dans les processus d'avancement de grade et de corps des agents relevant des corps de la filière ITARF".

Pendant cette période transitoire, l'attribution des réductions d'ancienneté s'effectuera sur la valeur professionnelle reconnue aux agents, sur proposition des chefs d'établissement et de service. Le quota de bénéficiaires (décret du 31 décembre 1985 portant statut des ITRF), est fixé à un sixième de l'effectif du corps. Ce quota est doublé pour la première période considérée, qui couvre deux années." Par ailleurs, "les personnels de catégorie C se voient appliquer, pour la période 2004-2006, un régime de réduction d'ancienneté identique.

Le projet d'arrêté ne modifie pas la liste des corps concernés, les modalités et le contenu de l'entretien d'évaluation, les critères d'appréciation, les niveaux de notes et les marges d'évolution des notes. La périodicité de l'évaluation et de la notation reste bisannuelle (deux années scolaires et universitaires), mais compte tenu des dispositions transitoires prévues par les décrets, ces échéances tomberont, en régime de croisière, les années paires. Les principales modifications portent sur "le pouvoir de notation qui est désormais exercé par le ministre et, par délégation, par les recteurs", et sur les commissions d'harmonisation préalable des notations qui sont prévues "auprès de chaque notateur qui veillera à l'équilibre de leur composition".

En bref

▲ SALAIRE DES FONCTIONNAIRES

Augmentation de 0,8 % des salaires des fonctionnaires. Le ministre de la Fonction publique a annoncé une augmentation de 0,8 % des salaires des fonctionnaires pour 2005. Cette hausse se fera en deux temps : 0,5 % au 1^{er} juillet 2005 et 0,3 % au 1^{er} septembre.

▲ TÉLÉNOTES

Consulter de chez soi tous les bulletins de toute une classe, visualiser l'évolution au fil de l'année avec Télénote, service mis en place par le CRDP de l'académie d'Aix-Marseille. Ce service s'adresse aussi bien aux enseignants, aux chefs d'établissement, aux CPE, qu'aux parents. A l'aide d'un mot de passe, tous les acteurs de l'établissement accèdent aux résultats scolaires des élèves, de n'importe quel ordinateur.

http://titan.crdp.ac-aix-marseille.fr/crdp/article.php3?id_article=21

▲ COLLOQUE SALON DU LIVRE ET PRESSE JEUNESSE

Enfants et littérature : encore beaucoup à dire ! lundi 4 et mardi 5 avril 2005 / Académie Fratellini St-Denis-la-Plaine.

Contact inscriptions & renseignements : christine.hautcoeur@slpj.fr
Programme en ligne : <http://www.salon-livre-presse-jeunesse.net/>

▲ JOURNÉE INRP

La prochaine journée d'étude INRP aura lieu le 15 avril 2005 dans les nouveaux locaux de l'INRP à Lyon. Elle sera consacrée à "l'utilisation en formation de documents, scientifiques et techniques, issus de la recherche". Inscription obligatoire avant le 5 avril 2005 : jerome.falda@inrp.fr

▲ COLLOQUE INTERNATIONAL

L'approche orientante des changements pour l'école et l'entreprise les 6 et 7 mai 2005 à Montpellier.

www.apprendreetsorienter.org
daferre@wanadoo.fr

▲ CONGRÈS FNAREN

Le XX^e CONGRÈS NATIONAL de la FNAREN (Fédération Nationale des Associations de Rééducateurs de l'Éducation Nationale). **IDENTITÉ(S), FILIATION. Se repérer pour apprendre du 22 au 25 Juin 2005 à Nice.**

<http://www.arenazur.org>

Les activités culturelles et sportives

En 2005-2006, les activités artistiques et culturelles seront organisées dans le cadre de l'IUFM et non plus par l'Association Culturelle et Sportive (A.C.S.).

Les activités sportives, ainsi que la participation aux compétitions, continueront par contre d'être organisées par l'A.C.S.

Pour participer à ces activités et notamment aux ateliers mis en place, une contribution volontaire de 30 euros sera demandée aux étudiants et aux professeurs stagiaires lors de leur inscription à l'IUFM.

La commission culture

Création d'une commission Culture rattachée au CSP.

ARTICLE 1 : MISSIONS

La commission Culture donne son avis sur toute question relative aux activités culturelles et artistiques organisées dans l'établissement : module Arts et Culture et autres enseignements liés aux activités culturelles inscrits dans les plans de formation, formations complémentaires (cinéma - audiovisuel ...), ateliers artistiques et culturels, résidences (écrivains, photographes, réalisateurs, plasticiens,...), manifestations diverses. Cet avis est ensuite transmis au CSP.

Les ateliers artistiques et culturels précédemment organisés dans le cadre de l'ACS (association culturelle et sportive), le sont désormais au sein de l'IUFM ; les dispositions antérieures contraires sont donc abrogées.

La commission veille, en liaison avec le chargé de la communication, à la bonne diffusion des informations relatives à son domaine de compétence. Dans le domaine culturel, la commission se prononce sur le choix des intervenants extérieurs à l'établissement.

ARTICLE 2 : COMPOSITION

5 formateurs désignés par le CSP, sur proposition du Chargé de mission à la Culture, parmi les formateurs volontaires participant aux activités artistiques et culturelles.

Les personnels de l'Institut peuvent également verser cette contribution auprès des régisseurs de recettes en fonction sur chaque site.

Les personnes extérieures à l'établissement qui souhaitent s'inscrire à une activité artistique, culturelle ou sportive doivent être membres de l'A.C.S..

L'IUFM prend en charge financièrement l'organisation des activités culturelles.

Les activités sportives seront gérées par l'A.C.S., à qui l'IUFM versera une subvention annuelle. (Décision du C.A du 23 mars 2005)

- ☛ Le Président du CSP ou son représentant.
- ☛ Le Vice-Président du CSP représentant les formés.
- ☛ 3 étudiants ou professeurs-stagiaires désignés par les conseils d'UP.
- ☛ 1 Chargé de mission de centre départemental désigné par le Directeur de l'IUFM
- ☛ Le Chargé de mission à la Culture, président de la commission.
- ☛ Le Chargé de communication.
- ☛ 1 Directeur-adjoint désigné par le Directeur de l'IUFM.

La commission peut inviter toute personne à titre d'expert (avec voix consultative), en particulier les représentants des partenaires de l'IUFM et des diverses structures culturelles.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT

La commission est nommée pour trois ans, sauf les représentants des formés nommés pour un an. Un bureau est constitué annuellement ; outre le président, il comporte deux vice-présidents élus. Le Président de la commission convoque les membres et fixe l'ordre du jour. Il prépare les délibérations et rapporte les travaux de la commission. Il transmet les avis au CSP.

Le quorum est de la moitié des membres plus un. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats autres que le sien.

La commission se réunit au moins deux fois par an. (Décision du C.A du 23 mars 2005)

MUSEA est une nouvelle ressource pédagogique

proposée par l'Université d'Angers et l'Université Virtuelle en Pays de Loire pour enseigner une histoire qui intègre la dimension du genre (féminin/masculin), c'est-à-dire une histoire mixte. Le site met en ligne des recherches universitaires présentées sous la forme d'expositions virtuelles construites autour de documents (images, textes, sons, vidéos). L'analyse de chaque document constitue le point de départ de commentaires textuels qui peuvent être complétés par des animations. Tous les contenus du site sont certifiés par un comité scientifique pluridisciplinaire coordonné par Christine BARD, professeure en histoire contemporaine à l'Université d'Angers.

Dans la rubrique Éducation de MUSEA, des fiches pédagogiques sont associées à certaines expositions et proposent des exemples d'activités à réaliser avec les élèves en salle multimédia. On trouve aussi dans cette rubrique des jeux éducatifs dont les épreuves sont en relation avec les expositions.

Dans le cadre de MUSEA Éducation, MUSEA propose des sessions de formation auprès des IUFM, des universités et des établissements scolaires :

. Démonstration des potentialités de MUSEA auprès des enseignant/e/s dans une démarche pédagogique sensible à l'égalité des chances entre femmes et hommes.

. Formation des enseignant/e/s à l'usage des TICe et en particulier à l'utilisation de MUSEA dans le cadre de travaux dirigés.



Exposition "Femmes au masculin" du 03/03/2005 au 03/03/2006
<http://musea.univ-angers.fr>